



LA GESTION DES DÉCHETS :

Il est essentiel d'organiser la gestion des déchets issus de votre activité pour préserver l'environnement.

Au-delà des aspects environnementaux, cela permet de valoriser votre entreprise et de minimiser les coûts liés à la gestion de vos déchets.

POURQUOI GÉRER VOS DÉCHETS ?

LA RÉGLEMENTATION VOUS IMPOSE EN TANT QUE CHEF D'ENTREPRISE DE GÉRER LES DÉCHETS ISSUS DE VOS CHANTIERS. AU DELÀ DE L'ASPECT RÉGLEMENTAIRE, UNE BONNE GESTION DES DÉCHETS VOUS PERMET DE :

- Réduire certains de vos coûts grâce au tri.
- Valoriser l'image de l'entreprise :
 - vis-à-vis de vos salariés, du fait de travailler dans une entreprise sensible à leurs conditions de travail
 - vis-à-vis de vos clients, de plus en plus sensibilisés à la sauvegarde de l'environnement.
- Contribuer à la préservation de l'environnement à travers votre activité professionnelle.

De plus, un bon tri est le point de départ de toute opération de recyclage et permet :

- de limiter l'épuisement des ressources
- de limiter les gaz à effet de serre.

ATTENTION

Depuis le 1er juillet 2021, les devis relatifs aux travaux de construction, de rénovation et de démolition de bâtiments doivent mentionner :

- Une estimation de la quantité totale de déchets qui seront générés par l'entreprise de travaux durant le chantier
- Les modalités de gestion et d'enlèvement de ces déchets
- Le ou les points de collecte où l'entreprise de travaux prévoit de déposer les déchets issus du chantier, identifiés par leur raison sociale, leur adresse et le type d'installation
- Une estimation des coûts associés.

QUELS SONT VOS DÉCHETS ?

LORS DE VOTRE ACTIVITÉ VOUS GÉNÉREZ DES DÉCHETS ET DEVEZ DÉTENTEURS DE CEUX DE VOS CLIENTS. CES DÉCHETS SONT DE DIFFÉRENTES NATURES ET NE SE TRAITENT PAS DE LA MÊME MANIÈRE.

EMBALLAGES ET SUPPORTS DE TRANSPORT :

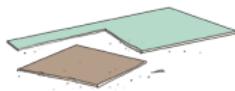
Plastiques et cartons d'emballage, palettes, cales...



CHUTES DE POSE ET MATÉRIAUX DÉPOSÉS :

Les déchets à base de plâtre :

Toutes plaques et carreaux de plâtre, cloisons en briques avec mélange de plâtre et carrelage, résidus d'enduit plâtre



Les déchets de plafonds modulaires.



Les déchets d'isolants minéraux :

Laine de verre, laine de roche,...



Les déchets d'isolants synthétiques :

Polystyrène expansé, polystyrène extrudé, mousse de polyuréthane,...



Les déchets d'isolants biosourcés ou naturels :

Fibres de bois, lin, chanvre, ouate, paille, laine de mouton, liège,...



Les déchets inertes :

Briques

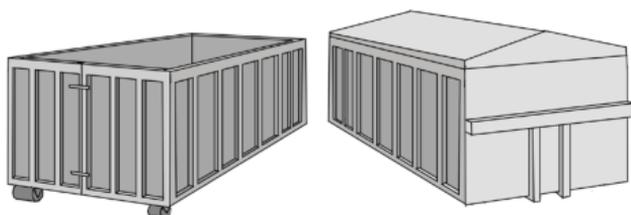


Les ossatures métalliques et accessoires.

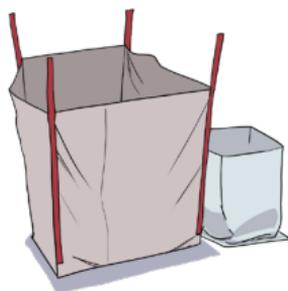


LES DIFFÉRENTS CONTENANTS

ADAPTEZ VOS CONTENANTS À LA NATURE ET À LA QUANTITÉ DE VOS DÉCHETS.



Benne ouverte
ou fermée



Big Bag / Sac
à gravas

Favorisez l'apport de vos déchets dans des installations permettant leur recyclage.

PENSEZ-Y

Le plâtre ne présente pas de toxicité particulière à l'utilisation ; cependant soyez vigilant aux poussières de plâtre.

Quant à certains isolants, ils peuvent être irritants pour la peau et les voies respiratoires. Lors de leur manipulation, le port de vêtements couvrants, d'un masque, de gants et de lunettes de protection sont donc de rigueur.

LES BONNES PRATIQUES

AVANT LES TRAVAUX :

- Optimisez vos achats :
 - Privilégiez une plaque de plâtre à 4 bords amincis. Avec ce matériau et la réalisation d'un bon calepinage vous aurez peu de chutes.
 - Attention aux promotions sur les produits d'utilisation restreinte, vous risquez d'avoir un surplus de produits qui restera dans vos stocks.
- Faites l'inventaire des déchets que votre entreprise est amenée à produire, il convient d'installer des contenants pour chaque type de déchets.



LES BONNES PRATIQUES

SUR LE CHANTIER :

- Triez au fur et à mesure.
- Adaptez vos contenants à la nature et à la quantité de déchets. Par exemple prévoir des plus petits contenants type big bag ou sac à gravas sur les chantiers pour faciliter leur manutention.



BON À SAVOIR

Le dispositif de REP (Responsabilité élargie du producteur) sur les déchets du bâtiment sera mis en place courant 2023. Il instaure la reprise sans frais des déchets triés dans les différentes installations ainsi que l'obligation de tri à la source sur les 7 natures de déchets suivantes :

Inertes

Plâtre

Bois

Plastiques

Cartons

Verre

Métaux

Notez qu'à aucun moment, le plâtre ne peut être mélangé avec les autres déchets, dans l'attente d'être séparé à la déchetterie.

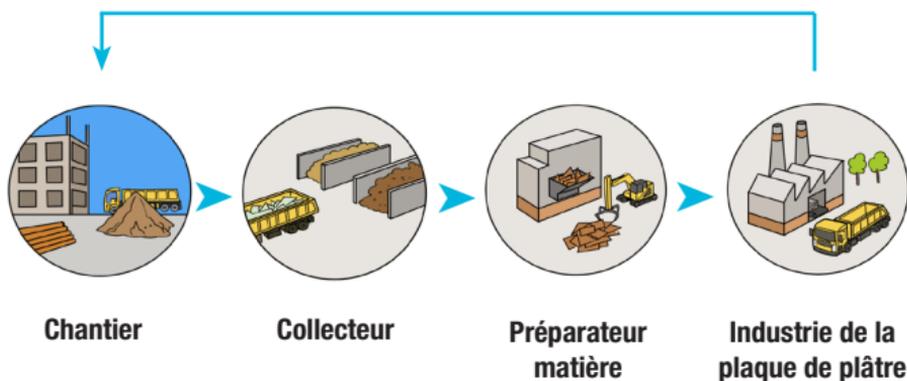
ZOOM : LA VALORISATION DU PLÂTRE

LE RECYCLAGE S'ORGANISE :

Aujourd'hui le principal mode de valorisation du plâtre est le recyclage.

Les chutes de plaques de construction retournent dans l'industrie du plâtre pour fabriquer de nouvelles plaques de plâtre.

Quant au carton présent sur les plaques de plâtre, il peut être recyclé en ouate de cellulose.



BON À SAVOIR

Le gypse est une matière naturelle servant à fabriquer les produits à base de plâtre. C'est un matériau sain, naturel et recyclable à l'infini.



QUE FAIRE DE SES DÉCHETS ?

LES DÉCHETS DES MÉTIERS DU PLÂTRE ET DE L'ISOLATION PEUVENT ÊTRE ACCEPTÉS DANS LES DÉCHETTERIES PUBLIQUES (SELON ACCORD DES COLLECTIVITÉS) OU PROFESSIONNELLES AINSI QUE DANS CERTAINS NÉGOGES.

Quelques déchets ont une valeur marchande (métaux, cartons...), vous pouvez revendre ces déchets à des prestataires qui permettront leur revalorisation.

Pour les déchets de plâtre, le SNIP (syndicat national des industries du plâtre) propose sur son site internet une carte référençant les collecteurs de déchets de produits de construction à base de plâtre: www.lesindustriesduplatre.org

Des industriels proposent des solutions de reprise de certains déchets (exemples: déchets propres de PSE d'emballages ou d'isolation, palettes marquées KI) sur site ou par l'intermédiaire de vos négoce. N'hésitez pas à vous renseigner auprès des négoce et/ou des industriels.



BON À SAVOIR

Vous pouvez également faire appel à un prestataire qui mettra une ou plusieurs bennes à votre disposition et qui viendra collecter vos déchets. Dans ce cas vous devez établir un contrat avec lui et vérifier qu'il est déclaré pour l'activité de transport.

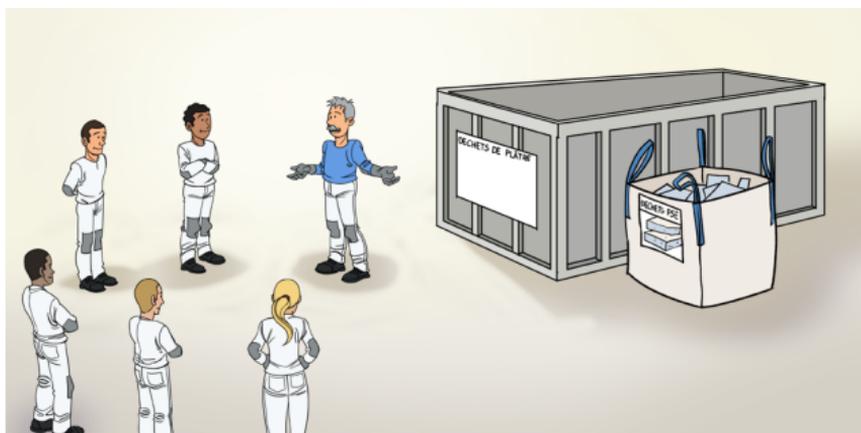
SENSIBILISATION

IL EST IMPORTANT D'IMPLIQUER VOS SALARIÉS DANS LA MISE EN PLACE DE CETTE DÉMARCHE ET DE LES SENSIBILISER.

Sensibiliser au tri des déchets permet de lutter par exemple contre le gaspillage : « Le meilleur déchet est celui que l'on ne produit pas » ; quand on jette moins, on achète moins.

Les salariés sont des acteurs clés de la gestion des déchets. Il est donc important de les fédérer autour d'une action de groupe.

Afin d'avoir une vision du cycle complet, il est conseillé d'informer les salariés sur le devenir des déchets collectés : où va le déchet ? comment est-il recyclé ? ...



PRATIQUES INTERDITES

Rappelez à vos salariés que l'abandon ou le dépôt sauvage des déchets, quels qu'ils soient, même inertes est interdit.

Le brûlage des déchets est également prohibé.

EN SAVOIR PLUS



IRIS-ST
2 RUE BÉRANGER
75003 PARIS

IRIS-ST, pôle prévention des artisans du BTP
et Paysage
www.iris-st.org

Avec le soutien de la DGE, de la CNAM
et de Béranger Développement



**TÉLÉCHARGEZ
GRATUITEMENT L'APPLICATION
« IRIS-ST LES MÉMOS »**



Rédigé par l'IRIS-ST en collaboration avec l'UNA MTPI de la CAPEB
© IRIS-ST 2021 - Tous droits réservés - Edition n°1